

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2025/054**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 16

**Membres absents** : 11

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 18 h30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Joël PACULL, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEOEUF, Nicolas OLIVE, Pascal-Henri BASSET,

**Absents excusés avant donné pouvoir** : Françoise CAMPREDON (pouvoir donné à Pascale PUY), Catherine MIFFRE (pouvoir à Nathalie PIQUE), Carine DEVOYON (pouvoir à Karine CAROLA), Laurent FOURMOND (pouvoir à Yannick COSTA).

**Absents excusés** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN, Jean-Pascal GARDELLE, Marc BILLES, Xavier ROCA, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ

**Secrétaire de séance** : Liliane HOSTALLIER-SARDA

**Date de la convocation** : 18/07/2025

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE**  
**MULTI-ACTIVITES ET CITY-STADE – LOTS 6, 7, 10, 14**

**Rapporteur : Jean-Paul BILLES**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-099 du 20 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade, ainsi que les délibérations n°2024-129 du 5 décembre 2024, n°2025-009 du 16 janvier 2025, n°2025-020 du 25 février 2025, n°2025-033 du 18 mars 2025 et n°2025-038 du 10 avril 2025 concernant les avenants pour les lots n°2, 3, 4, 8, 9, 10, 11 et 14.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N° 6 (Serrurerie) – Entreprise TORRAS : ajustement des prestations du marché, pour une moins-value de 100 € HT, soit – 0,37 % pour ce lot.
- N° 7 (Menuiseries intérieures) – Entreprise QUINTA : Fourniture et pose d'une façade de gaine technique et d'étagères, pour un montant de 1 662,50 € HT, soit une plus-value de 11,51 % pour ce lot.
- N° 10 (peinture) – Entreprise Ferrer et fils : annulation de l'avenant n°1 précédent.

- **N° 14 (VRD)** – Entreprise STPR : fourniture et pose de gaines pour l’arrosage et d’une fontaine d’eau, pour un montant de 2 500 € HT, soit une plus-value globale de 18,86 % pour ce lot.

L’ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 18 053,99 € HT, soit 2,48 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d’approuver les avenants précités aux marchés de travaux de construction d’une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d’un city-stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux de construction d’une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d’un city-stade comme exposé ci-dessus.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

**Jean-Paul BILLES.**

*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l’Etat et de sa publication. Elle peut également faire l’objet, dans le même délai, d’un recours gracieux ou hiérarchique.*